CENTRE EQUESTRE
LES JONCS
45210 GRISELLES
ECOLE D'EQUITATION ET HARAS
www.centre-equestre-les-joncs.ffe.com

contrat demi-pension saison (septembre à juin)

NOM		**SEXE**	
PRÉNOM		**NE(E) LE**	
N° LICENCE		**E-MAIL**	
ADRESSE	**CODE POSTAL :** **VILLE :**		
TÉLÉPHONE	**DOMICILE :**	**PORTABLE :**	
PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE	NOM, PRÉNOM	TEL	
	NOM, PRÉNOM	TEL	
Si cavalier mineur nom du responsable			
Cheval ou poney concerné			

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé (e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurances offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au verso et sur www.pezantassure.fr.

- Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE ;
- Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr;

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement dont un exemplaire sera joint au mail.

Je reconnais avoir recueilli un avis favorable à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Je déclare accepter / refuser* l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

**Rayer la mention inutile*

Demi-pension sur une saison :

PAIEMENT : *COMPTANT OU EN 10 FOIS SANS FRAIS PAR CHEQUE UNIQUEMENT REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION ENCAISSEMENT LE 5 DE CHAQUE MOIS ÉTALEMENT DE SEPTEMBRE A JUILLET.*

…/…

DATE DE REMISE	*RÉFÉRENCE DU CHEQUE*	*MONTANT*
A L'INSCRIPTION		
05 OCTOBRE		
05 NOVEMBRE		
05 DÉCEMBRE		
05 JANVIER		
05 FÉVRIER		
05 MARS		
05 AVRIL		
05 MAI		
05 JUIN		
05 JUILLET		
TOTAL		

Conditions

Le contrat est conclu pour 1 saison. (**fermé le dimanche matin)**

1 cours hebdomadaire est proposé ; il est **non cumulable non rattrapable.**

Mise à disposition libre des structures en dehors des heures de reprise pendant les jours d'ouverture (du lundi au samedi et dimanche après-midi)

Sortie balade **en groupe** (**-18 ans, autorisation parentale**)

Le cavalier bénéficiera d'une remise de 20% sur les Tarifs de compétitions

Le centre équestre garde l'usage de l'équidé selon les modalités suivantes :

- **Priorité au centre équestre durant les heures de reprises et lors des compétitions au club.**

Le cavalier reconnaît avoir pris connaissance et accepté les dispositions du règlement intérieur de l'Établissement Équestre.

Restriction

Interdiction de travailler à l'obstacle seul, est toléré le travail sur cavaletti (20 à 30 cm)

Seuls les enseignants du club sont habilités à dispenser des cours.

Un travail raisonnable du cheval ou poney d'une heure par jour

Il est interdit de couper la crinière et la queue.

L'utilisation du poney ou cheval est uniquement réservé au détenteur du contrat.

Vous prenez l'engagement de faire un travail constructible et sérieux et de ne pas nuire à la santé de votre équidé.

En cas de manquement par le cavalier à ses obligations nées du présent contrat ou des dispositions du règlement intérieur, l'Établissement Équestre pourra annuler le présent contrat sans préavis.

Toutes les reprises, liées au contrat de pension, ne sont ni cumulables, ni rattrapables.

Fait à Griselles *le……*

Signature :